

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

## AMENDEMENT

N ° CS264

présenté par

Mme Brulebois, Mme Le Feur, M. Frébault, M. Patrier-Leitus, Mme Piron et Mme Liso

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.